N°: 2006-05-02
Service : Urbanisme

OBJET : ACQUISITION D'UN LOT DE COPROPRIETE SUR LE SITE DU CHATEAU DE LA BUSSIERE

- LE CONSEIL MUNICIPAL -

Vu le rapport par lequel Monsieur le Maire expose ce qui suit :

Mesdames, Messieurs,

Depuis l'acquisition le 4 décembre 2000 de la propriété du Château de la Bussière, la Ville est copropriétaire d'un petit bâtiment à usage d'appentis en limite Ouest de la propriété.

Dans le cadre de la construction du Pôle Petite Enfance, ce petit bâtiment est gênant, tant pour le déroulement du chantier que pour l'implantation de la future structure.

Aussi, le copropriétaire étant vendeur, il est souhaitable de posséder la totalité de ce bâtiment afin de pouvoir le démolir.

Il s'agit donc d'acquérir le lot n° 2 (soit le 1er étage) de ce local d'une superficie de 9 m² environ et les 500/1000 èmes des parties communes générales (parcelle AI 587).

Le prix d'acquisition est de 2 700 € conformément à l'avis rendu par le Service des Domaines.

Compte tenu de l'intérêt de cette opération pour l'implantation du Pôle Petite Enfance, je vous demande Mesdames, Messieurs, de bien vouloir accepter l'acquisition de ce bien et de m'autoriser à déposer le Permis de Démolir qui suivra.

- DELIBERE-

A L'UNANIMITE des membres présents

ACCEPTE l'acquisition du lot n° 2 de la copropriété sise Chemin du Buisset, parcelle AI 587 pour un montant de 2 700 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer un Permis de Démolir pour ce bâtiment

DONNE tous pouvoirs au Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré par les membres présents qui ont signé au registre

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire,

François-Noël BUFFET